Commission administrative paritaire n° 2 (AI, IE, IR) du CNRS

Liste présentée par Sud Recherche, membre de Solidaires

CAP 2026 : quels enjeux ?

Depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, le rôle des commissions administratives paritaires (CAP) a été très affaibli. Sous prétexte de « fluidifier le dialogue social », ce sont nos capacités à nous défendre qui ont été attaquées : au-delà de la réduction massive du nombre de représentantes et représentants dans ces instances, les CAP ont notamment perdu leurs prérogatives liées à la carrière et à la mobilité. Elles n'interviennent plus que pour examiner les refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail, les refus de demande de congés au titre du compte épargne-temps, les contestations du dossier professionnel, les refus de congés de formation syndicale, et bien entendu les sanctions disciplinaires. **Même diminuées, les CAP doivent demeurer un lieu de défense individuelle, sans pour autant ignorer la dimension collective.**

En votant Sud Recherche, vous ferez le choix du refus de toute compromission ou de tout arrangement : pas question de croire les directions sur parole, de sacrifier un dossier pour un autre.

Vous choisirez des élu-es qui seront attaché-es à décortiquer les causes réelles des situations problématiques, en prenant en compte de manière globale l'environnement de travail (organisation du travail, relation avec la hiérarchie, fonctionnement collectif…) et qui font des propositions et agissent afin de les traiter à la racine. Elles et ils n'accepteront pas que l'on sacrifie quelques fusibles pour alimenter la communication de la présidence ; elles et ils ne laisseront pas passer sans bruit les procédures-bâillon ou les sanctions demandées par une hiérarchie incapable d'organiser le travail. Mais nos élu-es n'auront pas non plus de complaisance envers celles et ceux qui abusent de leur(s) collègue(s) ou du collectif.

Vous choisirez des élu-es qui travaillent collectivement plutôt que de décider – ou de se débattre –dans leur coin ; des élu-es qui portent la solidarité entre toutes les catégories, tous les statuts.

En votant pour Sud Recherche, vous nous permettez aussi de poursuivre et d'amplifier notre action de défense individuelle, y compris devant les tribunaux. Nous communiquons peu sur nos succès ; d'autres le font plus que nous… Nous préférons obtenir des résultats.

Reconquérir les droits de nous défendre !

Nos élu-es s'engageront pour redonner des moyens d'actions aux CAP, par exemple en enquêtant réellement sur les cas traités par les commissions. Car enquêter, c'est pouvoir accéder à la réalité des faits, à l'historique, aux circonstances, tant en matière disciplinaire qu'en cas de difficultés avec la hiérarchie.

Nous le pouvons encore : c'est quand on arrête la lutte que tout est perdu. Mais nous ne vaincrons que collectivement, sans oublier celles et ceux qui ont encore moins de droits, alors…

STOP à la PRÉCARITÉ : TITULARISATIONS !



Vous attendez plus d'équité

entre les différents statuts, entre les fonctions exercées, entre les femmes et les hommes :

soyez assuré-e-s de notre vigilance sur ces enjeux, dans tous les dossiers.

NOS POSITIONNEMENTS

Les CAP sont souvent les réceptacles de difficultés liées à des tensions dans les unités ou les services, à des organisations du travail défaillantes ou des hiérarchies qui dérapent. C'est en tous cas la voie de recours pour chacun et chacune d'entre nous, avant le tribunal.

Vos élu-es ne sont pas là uniquement pour siéger autour d'une table, mais présent-es à vos côtés pour vous défendre tout au long de votre carrière. À tout moment, chacun-e d'entre vous peut les interpeller, entre autres lorsque l'administration vous refuse certains droits (travail à temps partiel, congé pour formation, télétravail...).

Le télétravail est un mode d'organisation qui comporte ses propres risques. Il demeure toutefois inadmissible que certaines ou certains se voient refuser cette possibilité au seul motif de l'incapacité de leur hiérarchie à réorganiser le travail en leur attribuant par exemple une part de tâches télétravaillables.

Les refus de congés au titre du compte épargne temps ou des congés formation relèvent aussi – sauf abus manifeste – d'une incapacité de la hiérarchie à réorganiser le travail. Nos élu-es dénonceront tant les abus des un-es que les défaillances des autres.

La CAP est compétente en cas de **refus de titularisation,** y compris pour des collègues en situation de handicap. Lorsque la CAP se réunit, il est souvent beaucoup trop tard. Il faut redonner à la CAP les moyens d'intervenir dès l'apparition de difficultés pendant la période de contrat ou de stage, par exemple en lui permettant de mettre rapidement en place un binôme (1 élu-e et 1 nommé-e) chargé d'accompagner l'agent-es et de proposer des solutions.

La CAP est aussi consultée pour les **sanctions disciplinaires** : de l'avertissement jusqu'à la révocation. Nous souhaitons rétablir les CAP dans leur rôle de véritables alternatives aux solutions hiérarchiques. Dans la défense des cas individuels, nous mettons en évidence la situation concrète de l'agent-e dans son environnement hiérarchique et social, et cherchons à démonter la mécanique du conflit (les causes profondes, les responsabilités réelles et les solutions possibles). Nous refusons que la sanction disciplinaire soit un instrument de gestion du personnel.



Pour la transparence et l'information de toutes et tous : la présence de représentantes et représentants attentives et attentifs à la défense du personnel oblige l'administration à motiver ses décisions, y compris disciplinaires. En accord avec l'agent-e concerné-e, nos représentant-es n'hésiteront pas à rendre publics les abus dont elles ou ils auraient connaissance dans l'exercice de leur mandat.

VOTEZ et Faites voter pour les candidates et candidats SUD RECHERCHE !

Clotilde ROUSSEL	IECN	Céline BARTHONNAT	IR
Simon MORÉ	IECN	Pierre SANS	IEHC
Anabel VAZQUEZ	IR	Lucile DEBRAS	IECN
Antonio SERPA	IEHC	Gilles VUIDEL	IR
Sandra KLEIN	AI	Virginie PONS	AI
Franck ELIE	IR	Romain BONNAND	IR
Roxanne CASEMAYOU	IECN	Naïma GHAFFARI	AI
David NEUMEYER	IECN	Améziane CHERFOUH	IECN